

SSIAP 1 - Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Postulants Agents de Sécurité Incendie dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

Prérequis



- Être titulaire du SST ou PSC1 moins de 2 ans ou PSE1 en cours de validité.

- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.

- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Objectif



Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH; sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes...

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Effectif Maximum



Le nombre maximum de participants à la formation est fixé à 12 personnes.
Le nombre maximum de participants à l'examen est fixé à 15 personnes.

Durée



77 heures soit 2 semaines consécutives de 35 heures + 7h d'examen.

Activités Principales

- Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité.
- Application des consignes de sécurité.
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Surveillance au PC.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Secours à victimes.
- Assistance à personnes.
- Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.
- Sensibilisation des employés à la sécurité incendie.



Conditions de Formation



- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Visites applicatives d'ERP en exploitation.
- Mises en situation d'intervention.

Conditions d'Examen

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).



- Épreuve écrite : un QCM de 30 questions, durée 30 minutes.
- Épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre, questions complémentaires du jury, rédaction d'une main courante relatant les événements, durée 15 minutes.

Certification



Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

Validation



- Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP1 pour les candidats certifiés.
- Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés à l'une ou à l'autre épreuve lui permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année.

Module 1 - Le Feu et ses Conséquences

6h

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu

Module 2 - Sécurité Incendie

17h

- Séquence 1 : Principes de classement des établissements
- Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Séquence 3 : Desserte des bâtiments
- Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques
- Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants
- Séquence 6 : Désenfumage
- Séquence 7 : Éclairage de sécurité
- Séquence 8 : Présentation des différents moyens de secours

Module 3 - Installations Techniques

9h

- Séquence 1 : Installations électriques
- Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique
- Séquence 4 : Colonnes sèches et humides
- Séquence 5 : Système de sécurité incendie

Module 4 - Rôle et Missions des Agents de Sécurité Incendie

18h

- Séquence 1 : Le service de sécurité
- Séquence 2 : Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Séquence 3 : Poste de sécurité
- Séquence 4 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Séquence 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Séquence 6 : Appel et réception des services publics de secours
- Séquence 7 : Sensibilisation des occupants

Module 5 - Concrétisation des Acquis

20h

- Séquence 1 : Visites applicatives
- Séquence 2 : Mises en situation d'intervention

Examen

7h